

Première campagne de fouilles en 1964. Le conflit Lerat-Berthier

La trace de l'année 1964 dans les archives d'André Berthier

Jean MICHEL

Dans le bulletin ArchéoJuraSites de 2013 (réf. Portail des archives Berthier : J-2013-00291), nous indiquions qu'André Berthier avait fait trois visites dans le Jura au cours du second semestre 1963 pour vérifier la concordance entre les données de terrain relevées à Syam-Cornu et le portrait-robot du site d'Alésia qu'il avait pu établir en 1962 à Constantine. Fin 1963, venant d'être nommé Conservateur en Chef des Archives par l'académicien André Chamson, Directeur général des Archives de France, il rédigeait un mémoire (L-1963-00054) sur ses missions dans le Jura, et le communiquait début 1964 à l'inspecteur général des Archives Guy Dubosc, son patron et ami. L'année 1964 pouvait alors se présenter sous les meilleurs auspices pour de premières investigations de terrain. Mais si elle s'avérera positive sur certains points (fouilles), elle sera aussi l'année de l'émergence d'une agressive opposition vis à vis de l'archiviste-paléographe et de sa thèse de la part de Lucien Lerat, directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté.

Une autorisation de fouilles accordée par André Malraux... à André Chamson (!)

Le début de l'année 1964 voit Berthier s'employer à obtenir une décision pour réaliser des fouilles ou sondages sur le site de Chaux-des-Crotenay. Dans sa correspondance avec son ami avocat Jean Pernot (C-1964-01807), il fait état de ses contacts à ce sujet avec Chamson et avec Edgar Faure, alors Sénateur du Jura et l'informe de ses perspectives de déplacements et travaux dans le Jura pour le 2^{ème} semestre 1964. Il se voit bien avec une équipe autour de lui, composée de quelques amis : Jean Pernot bien sûr, Maurice Sergent (inspecteur des finances, directeur financier d'Alsthom), le général Clément Blanc et Roman Karpoff (géologue, spécialiste du paléolithique au Sahara).

Du côté des Archives de France, on soutient Berthier sans la moindre hésitation. Guy Dubosc adresse plusieurs lettres en janvier-février 1964 à son collègue (C-1964-01811), lui disant : « *le directeur général et moi sommes convaincus par votre démonstration* ». Chamson et lui-même ont lu avec attention son rapport détaillé et le directeur général se propose d'intervenir auprès du ministre des Affaires culturelles, André Malraux. Dans sa lettre du 13 février, Dubosc informe Berthier que le directeur général a vu le ministre et que ce dernier, apprenant que l'authenticité du site d'Alésia est une fois de plus remise en cause, est d'accord pour qu'on entreprenne des fouilles. Pour ménager les susceptibilités possibles, Malraux confie formellement la responsabilité de ces fouilles au directeur général des Archives de France, André Chamson, tout en impliquant le chef du nouveau bureau des fouilles (Chabert) et accorde quelques crédits pour ces fouilles. Guy Dubosc insiste à plusieurs reprises sur le

secret qui doit entourer cette opération. On ne peut *a posteriori* que s'étonner de cette disposition visant à confier au directeur des Archives de France la responsabilité d'un chantier de fouilles à conduire dans la plus grande discrétion : la célébration nationale du centenaire des fouilles d'Alésia-Alise-Ste-Reine pourrait peut-être expliquer cette prudence.

La préparation de la campagne de fouilles 1964 et l'obtention de subventions

Dans ses lettres à Jean Pernot du printemps 1964 (C-1964-01808), Berthier évoque les préparatifs de la campagne d'été qui se font de façon méthodique. Il prévoit le déroulement du chantier du 20 juillet au 20 août, chantier qui sera finalement repoussé d'un mois suite à des atermoiements du côté de la direction des Antiquités Historiques de Franche-Comté. Il fait aussi état d'un crédit supplémentaire obtenu avec l'aide d'Edgar Faure de la part du département du Jura.

Berthier écrit le 8 juin 1964 au Préfet du Jura Mac Grath (C-1964-01815), pour le remercier après la décision du département d'accorder une subvention pour les fouilles de Syam (subvention venant compléter celle du ministère des Affaires culturelles). Il l'informe de sa venue dans le Jura dans la 2^{ème} quinzaine d'août. Le 6 août 1964, il écrit au ministre des Armées, Pierre Messmer (C-1964-01815) : après avoir sommairement expliqué les raisons des investigations qu'il compte mener à Syam, Berthier lui fait part de ses difficultés et sollicite l'aide du ministère pour disposer d'une quinzaine d'hommes et d'une pelle excavatrice pendant les fouilles du chantier d'Alésia pendant une dizaine de jours. Dans sa lettre, Berthier fait valoir au ministre le fait que le dernier plai-

doier pour Alise-Sainte-Reine par Carcopino fait de Vercingétorix un incapable et un traître et que ses travaux l'amènent à réhabiliter le Chef de guerre gaulois.

L'ouverture du chantier de fouilles le 18 août 1964, ou presque...

Dans un courrier du 14 août 1964 (non conservé), le directeur général des Archives de France informe Lucien Lerat, directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté, de l'arrivée d'André Berthier à Syam pour les fouilles sur cette commune. Dans une lettre suivante du 20 août (C-1964-01814), le directeur général Chamson insiste auprès de Lerat pour que l'autorisation officielle parvienne au plus vite à Berthier.

De son côté, Lerat (alors en vacances) écrit le 19 août à Berthier pour l'informer de l'autorisation officielle ministérielle et de l'octroi d'une subvention de 200.000 anciens francs pour la fouille à Syam (C-1964-01814). Il précise que dès son retour en Franche-Comté où il doit reprendre ses fouilles à Villars d'Héria, il le contactera mais lui fait clairement comprendre qu'il ne trouvera rien, sinon du pré-historique, et que dès lors les fouilles seraient placées sous l'autorité de son collègue Jacques-Pierre Millotte (directeur des Antiquités Préhistoriques de Franche-Comté).



Lucien Lerat

Le premier coup de pioche est donné formellement le 18 août 1964, mais suite au retard de communication de la décision officielle par Lerat, le chantier ne s'ouvrira effectivement que le 26 août.

Parmi les personnes présentes à cette période, les archives permettent d'identifier la présence, outre celle d'André Berthier, de Maurice Sergent, d'Albert Girard (ancien agriculteur en Algérie, pilote de chasse en retraite) et d'Antoinette Brenet (latiniste, ancienne collaboratrice de Berthier à Constantine).

Les toutes premières fouilles de Berthier du 18 août au 17 septembre 1964

André Berthier choisit pour ses premières vérifications les zones sensibles où selon son hypothèse s'étaient déroulés les combats les plus violents et qui avaient dû nécessiter d'amples travaux de fortification comme ceux décrits longuement dans la *Guerre des Gaules*. Les investigations se feront d'une part à la Grange d'Aufferin - là où Berthier situe le camp nord supérieur - et dans la plaine de Syam - point avancé des défenses romaines face à l'oppidum - (L-2001-01353).

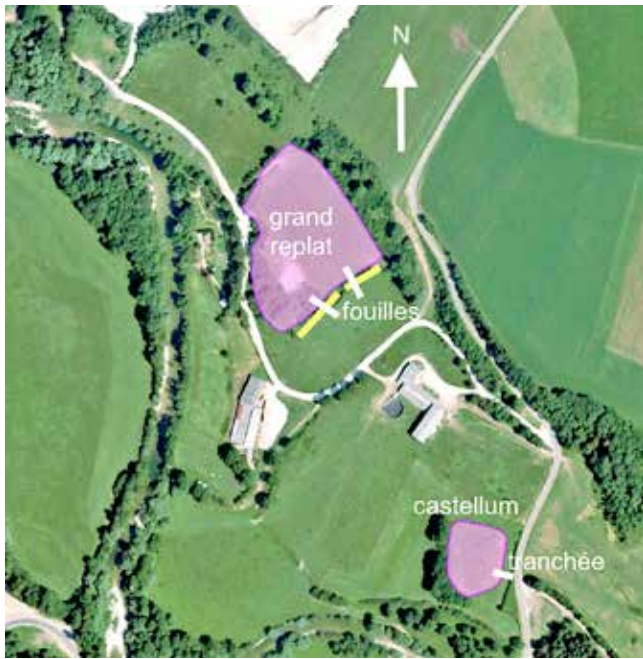


Camp nord

À la Grange d'Aufferin sous la Côte Poire, lieu supposé du camp nord, Berthier étudie le curieux tumulus de forme tridigitée découvert lors de ses visites de 1963 (cf. *bulletin ArchéoJuraSites 2013 : J-2013-02294*). En réalisant une coupe dans la calotte du tumulus, l'équipe observe que l'amas de pierre s'adosse à un sol naturel dans lequel s'ouvre une cavité.

Dans la partie inférieure de la Grange d'Aufferin, sur la parcelle Pyanet, est ouverte une tranchée perpendiculaire à la butte de 20 m de long, 2 m de large et 3 m de hauteur. Quatre profils en V sont mis en évidence témoignant de l'existence de fossés continus avec des décrochements. Un sondage parallèle est réalisé quelques mètres plus au nord, sur la parcelle Tissot, faisant apparaître un fossé comportant les mêmes décrochements.

En plaine de Syam, à l'extrémité sud, l'équipe Berthier découvre et étudie plusieurs fossés contigus en U et en V. Un sondage perpendiculaire à la grande butte sud révèle la présence d'un fossé de même dimension et même remplissage qu'au camp nord de la Grange d'Aufferin alors que la coupe de ce grand



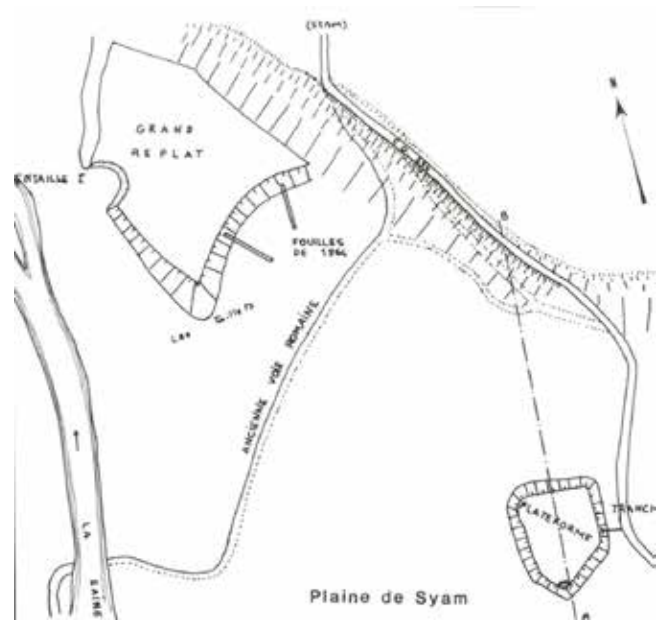
Plaine de Syam : vue satellite

replat sud montre un aménagement partiel permettant de rattraper l'horizontalité de la terrasse. Un autre sondage parallèle à 20 m plus au nord révèle des fossés identiques à fond triangulaire avec les mêmes dimensions. Grâce à un dernier sondage dans la plate-forme pentagonale appelée aussi "petit castellum", au sud-est du grand replat précédent est mis en évidence un talus renforcé par une pose de galets formant un lit horizontal, ainsi qu'une berne et un fossé qui, malheureusement, se trouvait sous la route (le géologue Roman Karpoff présent pendant les travaux estime que la plate-forme est trop régulière en plan, pour être due à la seule nature).

Dans ces divers fossés sont relevées de longues traces de matière ferreuse dont la rouille a suinté entre les galets et au fond des fossés sont trouvés des galets-boulets et des galets calcinés.

Le rapport de mission rédigé par André Berthier (L-1964-00046) mentionne la reconnaissance de terrain effectuée autour de l'oppidum, montrant la parfaite coïncidence entre la topographie des lieux et la description de César. Le rapport rend compte des sondages effectués dans la plaine de Syam et au pied de la Côte Poire, sondages qui ont révélé l'existence de multiples fossés en U ou en V, trouvés là où, selon André Berthier, il s'attendait qu'ils soient, d'après son interprétation des Commentaires de César. D'autres détails sur le déroulement des investigations sont fournis par le *Journal des fouilles* (L-1964-02919) et sont aussi mentionnés dans les *Annales d'Alésia* (O-1984-00220).

Outre ces sondages à la Grange d'Aufferin et à l'extrémité sud de la plaine de Syam, l'équipe Berthier procède à des investigations au Pré Grillet dans les gorges de la Saine et examine notamment le pro-



Plaine de Syam : plan

blème de la capture d'eau et du détournement de la rivière pour l'irrigation de fossés. Un premier repérage est également réalisé dans la plaine de Crotenay, là où pourrait avoir eu lieu la bataille préliminaire de cavalerie. On procède aussi à une première exploitation des archives locales : est découverte dans la bibliothèque de la Baronnie des Chaux-des-Crotenay une carte du XV^e siècle mentionnant les ouvrages militaires au Camp des Sarasins (camp nord), mention reprise par Rousset dans son Dictionnaire des communes du Jura. Cette même année, André Berthier visite et examine également les sites des Alésia jurassiennes : Alaise, Salins et Izernore.

Les visites sur le terrain de Lerat, Millotte et quelques autres experts

Le directeur des Antiquités Historiques (Lerat) se rend sur le terrain le 5 septembre mais ne consacre qu'une petite matinée à l'équipe Berthier tout en finissant par accepter l'invitation à déjeuner. Dans le *Journal des fouilles* (L-1964-02919), Berthier note la confiance de Lerat : « Je ne connaissais ni le site, ni la question » (confiance plutôt étonnante de la part de cette sommité de l'archéologie régionale) ainsi que sa grande préoccupation « et alors que faites vous des découvertes archéologiques d'Alise ? », ce à quoi Berthier lui répond que la mise au jour d'un site archéologique d'une exceptionnelle richesse ne permet pas de conclure à la localisation d'une grande bataille classique. Il faut signaler que Lucien Lerat publiera en 1965 son ouvrage phare « *La ville d'Antre. Mythes et réalités* » sur ses fouilles de 1960 à 1965 (O-1965-01338), qu'il participera activement au colloque de Dijon de juillet 1966

“Connaissance d’Alésia” (O-1966-02585) et qu’il publiera en 1979 une monographie sur les fibules d’Alésia dans les musées d’Alise-Sainte-Reine (<http://bit.ly/1gdCXbL>) : c’est dire combien l’arrivée intempestive du contestataire Berthier sur les terres comtoises de ce défenseur de la thèse officielle alisienne lui sera difficile à accepter. Berthier rend visite à Lerat à Villars d’Héria (Antre) le 9 septembre suivant (L-1964-02919) pour prendre connaissance des fouilles du Doyen.

Jacques-Pierre Millotte, directeur des Antiquités Préhistoriques de Franche-Comté et donc collègue de Lerat vient à Chaux-des-Crotenay le 17 septembre suivant à la toute fin du chantier (arrivée à 9 h du matin). « M. Millotte ne ressemble pas du tout à M. Lerat » lit-on dans le *Journal des fouilles*. Le visiteur se montre plutôt intéressé par les diverses investigations (L-1964-02919). Le tumulus tridigité ne ressemble en aucune façon à ce que Millotte a coutume de fouiller : il propose de faire intervenir une de ses équipes pour explorer la cavité. Ce sont surtout les fossés qui semblent l’intéresser. Pour Millotte, le profil du fossé du Camp des Sarrasins dénote un travail humain et non un accident géographique et le grand fossé de la plaine de Syam, avec son remplissage de dépôts ferrugineux ne lui semble pas naturel. Millotte avoue à Berthier qu’il n’est pas un partisan acharné d’Alise-Sainte-Reine et considère l’entreprise de Berthier avec sympathie. Il quitte l’équipe en excusant son collègue Lerat occupé par l’impression d’un ouvrage sur les « fibules d’Alésia » (Alise-Sainte-Reine). À 11h15, le même jour, les Berthier mettent le cap sur Paris. Outre les responsables de l’archéologie franc-comtoise, viennent également visiter le site, le général d’armée Clément Blanc et le général Henri Martin, le directeur des Carrières de l’Ain, l’ingénieur d’arrondissement des ponts et chaussées de Champagnole, tous montrant un réel intérêt pour les investigations en cours. Pour le général Blanc, le site « s’est présenté, face aux exigences géographiques, tactiques, stratégiques, comme un site à coïncidence absolue avec la description des Commentaires ».

Maurice Payer, géologue de l’EDF vient aussi examiner les tranchées et indique dans son examen préliminaire des échantillons recueillis dans des fouilles de Syam en septembre 1964 (L-1964-02417) que « la forme géométrique plane à des niveaux différents laisse penser à une consolidation par la main de l’homme » et que « du point de vue géologique, seul le profil des saignées, la rectitude de plusieurs arêtes et les résultats de la photographie aérienne semblent justifier un important travail de l’homme que les prélèvements trop peu nombreux et insuffisamment importants ne confirment pas jusqu’ici. »

Les Ponts et Chaussées en appui à Berthier

Lors de cette première campagne de terrain, André Berthier engage des contacts et une collaboration avec l’administration des Ponts et Chaussées du Jura. Présent auprès de Berthier dès l’été 1964, l’ingénieur Fernand Bulabois (subdivision de Champagnole) fait réaliser pour Berthier des dessins des coupes faites dans la plaine de Syam ainsi que des relevés concernant la fouille ouest ou principale (côté rivière) et la fouille est (côté village), travaux qu’il adressera à Berthier le 3 décembre 1964. L’ingénieur divisionnaire de l’arrondissement de Dole, C. Desgrandschamps, exprime à André Berthier le 12 octobre 1964, son soutien à ses travaux et donne son accord pour mettre à disposition du personnel et du matériel (C-1964-01810). La coopération avec les Ponts et Chaussées se poursuivra avec le même intérêt partagé lors de la seconde campagne de fouilles de 1965.

La contre-offensive de Lerat : le rapport du géologue Nicolas Théobald

En novembre 1964, les directeurs des Antiquités de Franche-Comté (Lucien Lerat et Jacques-Pierre Millotte) sollicitent un professeur de géologie à la faculté des Sciences de Besançon, Nicolas Théobald, pour contre-expertiser les structures étudiées par André Berthier. Ils accompagnent l’expert sur le terrain le 9 novembre 1964 et lui font visiter les tranchées creusées au cours de la campagne de sondage de l’été précédent. Ni André Berthier, ni aucun membre de son équipe ne sont avisés de cette “inspection” et ne sont conviés à y participer pour répondre aux questions de l’expert. La note de Nicolas Théobald (L-1964-00049), rédigée en date du 10 novembre développe des considérations géologiques sur les terrasses de la plaine de Syam mais surtout conclut que les structures observées dans la plaine de Syam sont des organisations géologiques naturelles sans aucun remaniement artificiel. Il indique également que les structures observées sur le versant de la Côté Poire (fossés de la Grange d’Aufferin) sont également naturelles sans remaniement artificiel et que le tumulus (tridigité) est aussi une structure naturelle.

Le 24 novembre, depuis Constantine, A. Berthier écrit à son ami Jean Pernot pour l’informer qu’une double accélération du dossier Alésia s’est produite (C-1964-01808). C’est d’abord la sortie d’un rapport de Maurice Sergent, agrémenté de tirages photographiques réalisés grâce à l’aide de l’atelier des Archives Nationales (avec le soutien de Chamson, directeur général). Le deuxième événement plus important mentionné par Berthier est

la "contre-offensive" de Lucien Lerat ayant sollicité le géologue Théobald pour contre-expertiser les structures étudiées pendant l'été. L'affirmation de Théobald selon laquelle les structures étudiées par Berthier seraient naturelles révolte Berthier qui envoie copie du rapport à ses divers amis (Blanc, Sergent, Pernot) ainsi qu'à l'ingénieur géologue Karpoff. Berthier propose de solliciter l'appui de certains ministres et notamment du premier ministre Couve de Murville pour contourner l'obstacle que constitue l'opposition du directeur régional des Antiquités Historiques.

L'écoeurement mais aussi la détermination d'André Berthier

Le 23 décembre suivant (C-1964-01809), André Berthier écrit à Elisabeth Houriez, son amie et collègue à la direction des Archives nationales, qui lui avait envoyé copie du rapport du géologue Théobald (le rapport Théobald a en effet été envoyé à Chamson, directeur des Archives, titulaire de l'autorisation de fouilles). Berthier dénonce l'attitude rigide de Lucien Lerat, son manque de courtoisie et son comportement agressif. Il considère que Lerat s'est servi de Théobald comme d'un paravent : si le géologue ne pouvait pas « mettre le plus petit doigt dans l'engrenage », son rapport doit néanmoins être étudié même s'il ne dit rien de la façon dont se présentent le replat et les talus de la plaine de Syam. Selon Berthier, Théobald a laissé de côté le fossé au pied de la butte de 15 m dominant la plaine et a donné un jugement hâtif sur les dépôts ferreux alors que le Laboratoire des ponts et chaussées exprimait un avis plus nuancé. Berthier reconnaît qu'au total, les fouilles n'ont exploré que 12 mètres de front sur un ensemble de lignes de 40 km et avoue ne pas avoir eu les moyens de procéder aux sondages nécessaires. La lettre se termine par une critique de l'attitude de Lucien Lerat faisant fi des constatations évidentes (40 correspondances avec le texte de César) comme de l'avis d'un général d'armée, ancien vice-président du Conseil Supérieur de la Guerre considérant Alise-Sainte-Reine comme stratégiquement indéfendable.

Berthier termine sa lettre par : « *je me sens le courage de me battre et je me battrai jusqu'au bout* ».

À noter que Nicolas Théobald sera à nouveau sollicité par Lerat en 1970 pour faire partie de la « Commission scientifique de contrôle » imposée à Berthier pour superviser ses fouilles de 1970. Son rapport plutôt favorable à Berthier amènera le ministre Duhamel à accorder une nouvelle autorisation de fouilles pour 1971 au grand dam de Lerat qui avait fait prendre une décision négative par le

Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (CSRA).

Des contacts récents entre ArchéoJuraSites et la famille de Nicolas Théobald laissent clairement penser que le géologue a bien été manipulé par Lerat lors de son intervention de novembre 1964, réalisée en l'absence de tout membre de l'équipe Berthier. Que lui a-t-on montré sur le terrain, à quelles questions lui a-t-on demandé de répondre ?

Les réactions à l'étonnant rapport Théobald

Le 21 janvier 1965, André Berthier évoque auprès de Jean Pernot (C-1965-01841) l'offensive de L. Lerat « *flanqué de Théobald* » et suggère que Karpoff (un ami géologue) vienne voir sur le terrain ce qu'il en est. Il indique avoir par ailleurs envoyé un questionnaire aux ingénieurs des Ponts et Chaussées. Le 29 janvier, réagissant au rapport Théobald, l'ingénieur des Arts et Métiers Maurice Payer, qui avait examiné les tranchées début septembre en compagnie du général Blanc, confirme l'essentiel des constatations géologiques de Théobald tout en restant dubitatif sur certaines réalités (forme des plates-formes ou replats, rectitude des arêtes...) s'expliquant comme des consolidations par la main de l'homme. Le hasard seul ne peut pas expliquer ces réalités et les découvertes d'A. Berthier (L-1965-01837).

Le rapport Théobald sera au cœur d'une série d'échanges de lettres en février 1965 entre Berthier et ses proches (C-1965-01838). Le 1er février, Maurice Payer invoque, face à la condamnation sans appel de Lerat, le bénéfice du doute « *on ne vient pas à bout d'un site aussi vaste en un mois* ».

Le 6 février, c'est Albert Girard qui revient sur les notes Théobald et Payer, contestant des affirmations intenable (pour les talus des plates-formes de Syam ou le fossé à fond plat de la Grange d'Aufferin) et affirmant que les sites ont bien été aménagés pour des besoins de défense.

Le 9 février, Maurice Sergent se dit surpris par le côté très lapidaire du passage sur les structures du camp des Sarrasins (Grange d'Aufferin) et sur l'affirmation de Théobald selon laquelle le monument ou tumulus tridigité serait une structure naturelle : il suggère qu'un examen contradictoire soit fait avec Théobald.

Le 11 février, Maurice Payer indique qu'il n'est pas utile de faire analyser les masses ferrugineuses et maintient qu'il faut invoquer le bénéfice du doute

pour les découvertes des fouilles. Une dernière lettre du 1er mars de Maurice Sergent, fait état de la réaction de scepticisme de Roman Karpoff sur toute cette affaire et indique que celui-ci est prêt à aller à Chauv-des-Crotenay pour apprécier de visu les structures en question.

Et après...

Le document Théobald servira de prétexte à Lerat et au CSRA (dont il est membre) pour rejeter les demandes d'autorisation d'une seconde campagne de fouilles pour l'été 1965.

Une autorisation sera malgré tout accordée par le ministre des Affaires culturelles André Malraux, grâce aux interventions d'André Chamson et d'Edgar Faure. Toutefois, ce ne sera pas Lerat qui transmettra la décision ministérielle à André Berthier : vexé, il indiquera ne plus vouloir entendre parler de l'affaire Berthier-Alésia (C-1965-01833).

Le conflit originel, apparu en 1964, entre Lucien Lerat et André Berthier sera la source des incessantes oppositions manifestées pendant plus de 50 ans par les autorités administratives et universitaires face à la thèse et surtout à la découverte de Berthier. Ce conflit oppose au premier chef deux personnalités fortes mais très différentes, aux réalisations et références personnelles très riches : un normalien, spécialiste de la Grèce et de l'antiquité et un chartiste, correspondant de l'Institut, spécialiste de l'archéologie antique d'Algérie.

Il oppose également une instance légitime (Lerat) qui défend son territoire et ses prérogatives à un « challenger », perturbateur, qui ose avancer une solution alternative nouvelle à la localisation d'Alésia alors même qu'on célèbre le centenaire des fouilles d'Alise-Sainte-Reine.

Il oppose de façon plus large un représentant de l'archéologie officielle des fouilles de terrain autorisées (CSRA) à un archiviste paléographe qui met en avant l'exploitation philologique des textes antiques pour émettre des hypothèses (méthode du « portrait-robot ») à valider dans un deuxième temps seulement par des investigations de terrain.

Le conflit Lerat-Berthier est enfin révélateur d'un conflit de cultures, de territoires et de corps de fonctionnaires au sein du même ministère des Affaires Culturelles entre d'une part l'archéologie (Bureau des fouilles, CSRA, circonscriptions archéologiques) et d'autre part les archives (direction des Archives de France, Archives nationales et départementales).

L'affaire de la Commission scientifique de contrôle des fouilles Berthier en 70.

Extraits du Journal des fouilles relatifs aux visites des membres de la Commission.

Jean MICHEL

Dès 1964, Lucien Lerat s'opposera systématiquement à André Berthier et à sa thèse dérangeante. Le conflit ouvert entre les deux hommes conduira finalement à la démission de Lerat en 1971, après une première tentative avortée en 1965. L'opposition délibérée de Lerat est perceptible dans l'affaire de la « Commission scientifique de contrôle » de 1970 comme en témoigne le compte rendu des visites des membres de la Commission dans le *Journal des fouilles* de 1970.

Une Commission scientifique de contrôle imposée à André Berthier

Après les deux autorisations de fouilles accordées en 1964 et 1965 à André Berthier par André Malraux, ministre des Affaires Culturelles, toutes les demandes pour les années suivantes de 1966 à 1969 seront systématiquement rejetées par le CSRA (Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique). André Berthier ayant intégré à son équipe un archéologue « officiel » connu, Bernard Edeine, l'autorisation de fouilles est alors accordée en mars 1970 par le ministère de la culture, en dépit de l'opposition virulente du CSRA. L'autorisation est toutefois assortie d'une condition imposant une « Commission scientifique de contrôle ». Cette commission constituée par Lerat est composée de trois personnes :

Hatt Jean Jacques (1913 - 1997)

Archéologue, professeur à l'Université de Strasbourg, spécialiste des religions antiques, auteur de nombreux ouvrages sur la Gaule (sculptures, religions...), directeur des Antiquités Historiques d'Alsace et membre du CSRA.

